

STOKVIS

NORD - AFRIQUE

NOTICE D'INFORMATION
relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PREVUE LE
09 septembre 2013

Conseiller financier



Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM du 08 avril 2013, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 26/08 /2013 sous la référence n°VI/EM/017/2013

Ce document a été établi par Stokvis Nord-Afrique et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

Abréviations

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CDVM : Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

CIMR : Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites

CIOA : Center International d'Opportunité d'Affaires

CM2D : Compagnie Marocaine De Développement

CMP : Cours moyen Pondéré

CNIA : Compagnie Nationale Intercontinentale d'Assurances

CGEM : Confédération Générale des Entreprises Marocaines

KDHS : Milliers de dirhams

MDHS: Millions de dirhams

MSIN: Maroc services Intermédiation

ONCF: Office National des Chemins de Fer

SAV : Service Après Vente

SNA : Stokvis Nord-Afrique

SODEP: Société d'Exploitation des Ports

TP : Travaux Publics

TVA : Taxe sur la Valeur ajoutée

VCR : Vinaigrerie Chérifienne Réunie

Sommaire

<u>PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS</u>		<u>4</u>
1.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.2	LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	5
1.3	LE CONSEILLER FINANCIER	10
1.4	LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	10
<u>DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME DE RACHAT</u>		<u>11</u>
2.1	CADRE JURIDIQUE.....	12
2.2	OBJECTIFS DU PROGRAMME	14
2.3	CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....	15
2.4	FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	16
2.5	MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME	16
2.6	MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE.....	18
2.7	ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE	19
2.8	INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	25
2.9	PROGRAMME DE RACHAT PRECEDENT	25
2.10	TRAITEMENTS COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS	26
<u>TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE STOKVIS NORD-AFRIQUE</u>		<u>27</u>
3.1	RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	28
3.2	PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE DE STOKVIS NORD AFRIQUE	29
3.3	PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE SNA	39
3.4	FACTEURS DE RISQUE.....	41
<u>QUATRIEME PARTIE : DONNEES COMPTABLES</u>		<u>42</u>
4.1	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR STOKVIS NORD-AFRIQUE	43
4.2	ETAT DE CHANGEMENT DES METHODES.....	44
4.3	ETAT DES DEROGATIONS.....	44
4.4	ETATS DE SYNTHESE RELATIFS AUX EXERCICES 2011 ET 2012	44

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

Première partie : Attestations

1.1 Le conseil d'administration

Le Président du Conseil d'Administration de la société **STOKVIS NORD-AFRIQUE** atteste que, à sa connaissance, à la date du visa de la notice d'information :

-La société détient directement 277 729 actions –au 31/07/2013- représentant 3,02 % du capital social

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration

<u>Président Directeur Général</u>	Monsieur Said ALJ
<u>Adresse professionnelle</u>	Lot 17 11-Zone Industrielle Ouled Salah BP 205 ET 206 – 20180 Bouskoura- Maroc
<u>Téléphone</u>	(212) 5 22 . 65 . 46.00
<u>Télécopie</u>	(212) 5 22 . 33 .45 .73
<u>Email</u>	contact@stokvis-maroc.com

1.2 Les commissaires aux comptes

Identité des commissaires aux comptes

Raison sociale	: El Jerari Audit & Conseil
Adresse	: 18, rue Oumaimasayeh, Quartier Racine 20100 Casablanca
Représentant légal	: Mohamed El Jerari
Fonction	: Associé
Téléphone	: 0522-39-67-00
Télécopie	: 0522-39-62-01
E-mail	: m.eljerari@eljerariaudit.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	: 2009
Date d'expiration du mandat actuel	: 2013
Raison sociale	: Mohammed Youssef SEBTI
Adresse	: 4, allée des Roseaux Angle Boulevard de Libye 20000 Casablanca
Représentant légal	: M. Mohammed Youssef SEBTI
Fonction	: Expert comptable
Téléphone	: 0522-39-63-82
Télécopie	: 0522-39-63-84
E-mail	: l.sebti@cabinetsebti.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	: 2009
Date d'expiration du mandat actuel :	: 2013

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relative au programme de rachat de STOKVIS Nord-Afrique

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse sociaux de STOKVIS Nord-Afrique tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2011, 2012.

EL Jerari Audit & Conseil
M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI
M. Youssef SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux clos le 31/12/2011

1. Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 mai 2009, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société STOKVIS Nord Afrique S.A. au 31 décembre 2011, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 259 800 400,64 dont un bénéfice net de MAD 14 103 298,04.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis, dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque

l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci . Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

2. Les comptes clients d'un montant d'environ DH 566 millions à l'actif du bilan, provisionnées à hauteur de DH 32 millions environ, sont en cours d'analyse et de justification par la Société. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée par la Société ni d'évaluer le montant des ajustements éventuels qui résulterait des analyses en cours.
3. Sous réserve de l'incidence sur les comptes de la situation décrite au paragraphe 2, nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Stokvis Nord Afrique S.A au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et information spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la Société Stokvis Nord Afrique S.A. a souscrit en 2011, lors de la création de la société ATLAS RENTAL, à 49% du capital de celle-ci, et a libéré, à ce titre, un montant de MAD 2,7 millions.

Casablanca, le 23 mars 2012

Les Commissaires Aux Comptes

EL Jerari Audit & Conseil
M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI
M. Youssef SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes clos le 31/12/2012

1. Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société STOKVIS Nord Afrique S.A. au 31 décembre 2012, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 277 129 329,58 dont un bénéfice net de MAD 17 328 928,94.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis, dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

2. Notre rapport d'audit de l'exercice 2011 faisait état de l'observation suivante pour laquelle nous faisons le suivi :

« Les comptes clients d'un montant d'environ DH 566 millions à l'actif du bilan, provisionnées à hauteur de DH 32 millions environ, sont en cours d'analyse et de justification par la Société. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision

constituée par la Société ni d'évaluer le montant des ajustements éventuels qui résulterait des analyses en cours. »

En 2012, les travaux d'analyse des comptes et l'effort de recouvrement entrepris ont permis de constater un ajustement comptable d'environ DH 12,6 millions ; ils ont également permis d'encaisser, au titre des créances de l'exercice 2011 et antérieurs, un montant d'environ DH 256 millions dont 145 millions au titre de la division Agricole. A ce jour, les travaux d'analyse sont en cours de finalisation et l'effort de recouvrement se poursuit.

3. Sous réserve de l'incidence sur les comptes de la situation décrite au paragraphe 2, nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Stokvis Nord Afrique S.A au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et information spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au titre de l'exercice 2012, la Société Stokvis Nord Afrique S.A. a souscrit à l'augmentation du Capital de la Société ATLAS RENTAL, qu'elle contrôle à hauteur de 49% et a libéré à ce titre un montant de DH 2,7 millions. Elle a également remplacé, à l'actif du bilan et à la même valeur, les titres de participation qu'elle détient sur PACIFIC MOTORS, qu'elle contrôle à hauteur de 100%, par ceux de MOBYLETTE MAROC, suite à la fusion absorption que celle-ci a pratiquée sur PACIFIC MOTORS en 2012

Casablanca, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires Aux Comptes

EL Jerari Audit & Conseil
M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI
M. Youssef SEBTI

1.3 Le conseiller financier

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

M.S.IN, Société de Bourse
Mohamed BENABDERRAZIK
Président du Directoire

IMMEUBLE Zénith, résidence Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca
Tél. : 022 97 49 61(à 65)
Fax : 022 97 49 73
E-Mail : m.benabderrazik@msin.ma

1.4 Le responsable de la communication financière

Rachid FERDAOUS
Directeur Administratif et Financier
STOKVIS Nord Afrique

Lot 17 11- Zone Industrielle Ouled Salah
Bp 205 et 206-20180 Bouskoura
Téléphone : (212)522 65 46 00
Fax : (212)522 33 45 73
E-Mail : rferdaous@stokvis.ma

Deuxième partie : Programme de Rachat

2.1 Cadre juridique

Le programme de rachat par la société STOKVIS Nord-Afrique de ses propres actions en vue de régulariser le marché est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, (ii) du décret n° 2-02-556 du 24 février 2003 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, et (iii) de la circulaire du CDVM du 08 avril 2013.

L'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que « *La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.*»

L'article 281 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que « *Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.*

A cette fin, l'assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'administration après avis du conseil déontologique des valeurs mobilières. »

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de STOKVIS Nord-Afrique réuni le 17 juillet 2013 a décidé de proposer un programme de rachat à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 09 septembre 2013 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires. Il fera notamment l'objet des résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions statutaires et légales de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

– *Des articles 279 et 281 de la loi n° 17-95* du 30 août 1996 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;

– *Du décret n° 2-02-556* du 24 février 2003, fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les Sociétés Anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;

– *De la circulaire du CDVM* du 08 avril 2013.

Et, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en Bourse par STOKVIS NORD AFRIQUE de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 17 juillet 2013

Ces caractéristiques se profilent comme suit :

Titres concernés : Actions STOKVIS NORD AFRIQUE

Nombre maximum d'actions à acquérir : 459 758 actions¹, soit 5% du capital

Dont maximum à détenir dans le cadre du contrat de liquidité : 91 951 actions soit 20% du

Programme de rachat et 1% du Capital

Somme maximale à engager : MAD 22 987 900

Mode de financement : Concours bancaires et trésorerie disponible

Délai de l'autorisation : 18 mois

Calendrier du programme : Du 17 septembre 2013 au 16 mars 2015

Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :

• **Prix minimum de vente :** MAD 30 par action

• **Prix maximum d'achat :** MAD 50 par action

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat, un mandat de gestion a été signé entre STOKVIS NORD AFRIQUE et M.S.IN, société de bourse en vue de régulariser le cours de STOKVIS NORD AFRIQUE en bourse.

¹ Incluant 277 729 actions, soit 3,02 % du capital, auto détenues à la date du 31/07/2013

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale autorise la mise en place d'un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, à hauteur de 20% ; conformément aux dispositifs de la circulaire du CDVM du 08 avril 2013.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Conseil d'Administration, représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'elle jugera opportunes.

Conformément à la circulaire du CDVM du 08 avril 2013, la société doit prévoir, dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou du directoire soumis à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels, une partie consacrée au programme de rachats d'actions. Cette partie du rapport présente, notamment, les informations communiquées mensuellement au CDVM, les résultats du programme en termes d'évolution du cours et de la volatilité, et en termes financiers pour la société. Cette information est reprise dans le rapport annuel, le cas échéant.

A cet effet, STOKVIS NORD AFRIQUE prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale annuelle, un paragraphe consacré à son programme de rachat d'actions décrivant notamment le nombre d'actions achetées et cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

Au 31 décembre 2012, la somme des primes d'émission, de fusion et d'apport et des autres réserves, sur la base des comptes sociaux, s'établit à MAD 95 191 896 Dh.

2.2 Objectifs du programme

Le Conseil d'Administration souhaite renouveler le programme de rachat par STOKVIS NORD AFRIQUE de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action sur le marché boursier.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. En conséquence, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat est autorisé dans l'unique objectif de régulariser le marché des actions. Il ne peut poursuivre d'autres objectifs notamment :

- La constitution d'un stock d'actions afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation des actions rachetées ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Et, le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

2.3 Caractéristiques du programme

Part maximale du capital à détenir :

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de la première résolution précitée, la société pourrait acquérir un maximum de 459 758²actions, soit 5% de son capital.

Fourchette de prix d'intervention :

Prix maximum à l'achat: 50 dhs.

Prix minimum à la vente : 30 dhs.

Montant maximal à engager par la société

Le montant maximal à engager par la société serait de MAD 22 987 900

Conformément à l'article 279 de la loi 17/95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05, la valeur de l'ensemble des actions STOKVIS Nord-Afrique détenues par la société ne peut être supérieure au montant des réserves de la société, autres que la réserve légale.

Au 31 Décembre 2012, STOKVIS Nord-Afrique dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant total de 95 191 896 dhs.

En égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central, sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de 22 987 900 Dh. Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au niveau maximum autorisé par l'assemblée générale pour le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où STOKVIS Nord-Afrique procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'ordinaire du 09 septembre 2013 elle ne pourrait détenir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

² Incluant **277 729** actions, soit 3,02 % du capital, auto détenues à la date du 31/07/2013

Par ailleurs, il est précisé que conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre.

2.3.1 Durée et calendrier du programme

Conformément à la première résolution de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le 09 septembre 2013 et aux dispositions de l'article 281 de la loi sur la SA telle que modifiée et complétée, ce programme s'étalera sur une période de 18 mois soit du 17 septembre 2013 au 17 mars 2015.

Caractéristiques du programme	
Prix maximum à l'achat	50 dhs/action (Prix hors frais d'achat et de vente)
Prix minimum à la vente	30 dhs/ (Prix hors frais d'achat et de vente)
Nombre maximum d'actions à détenir <i>Dont maximum à détenir dans le cadre du contrat de liquidité</i>	459 758 ³ actions, soit 5% du capital 91 951 actions soit 20% du Programme de rachat et 1% du Capital
Somme maximale à engager	22 987 900 Dhs
Mode de financement	Concours bancaires et Trésorerie disponible
Durée du programme	18 mois
Calendrier du programme	Du 17 septembre 2013 au 16 mars 2015.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirent mettre en œuvre un PR doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. SNA devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 10 septembre au plus tard. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin du programme.

2.4 Financement du programme

Le financement sera opéré par les concours bancaires ainsi que par la trésorerie disponible. Au 31 décembre 2012, la trésorerie nette de la société s'établit à -192 329 358dhs.

2.5 Modalités de réalisation du programme

Les actions relatives au programme de rachat feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central et ce dans les limites de la fourchette autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie le 09 septembre 2013.

Les ordres d'achat et de vente seront initiés par toute indépendance par la société de Bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN).

MSIN sera seule habilitée à apprécier les moments et montants d'intervention sur le marché, et SNA s'engage à ne pas initier d'ordres de bourse ni à donner des instructions de nature à orienter les interventions de M.S.IN.

³Incluant 277 729 actions, soit 3,02% du capital, auto détenues à la date du 31/07/2013

M.S.IN transmettra un avis d'opéré à STOKVIS Nord-Afrique relatif à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution, sens de l'opération (achat/vente), cours d'exécution, montant brut, commissions de la Société de Bourse, commissions de la Bourse de Casablanca, montant de la TVA et le montant net.

Aussi, M.S.IN transmettra à STOKVIS Nord-Afrique un état mensuel comprenant l'ensemble des transactions effectuées, le nombre d'actions achetées et d'actions éventuellement cédées au plus tard le 2^{ème} jour ouvré suivant le mois concerné.

M.S.IN est tenue d'établir et de transmettre au CDVM et à la bourse de Casablanca, en temps utiles tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

Dans un délai de sept (7) jours après la fin de chaque mois, l'émetteur informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

- L'objectif de régularisation du cours peut également être recherché à travers une action préventive visant à renforcer la liquidité du titre. A cet effet, **un contrat de liquidité** sera adossé au programme de rachat selon les modalités suivantes :
 - ✓ conformément à la deuxième résolution de l'AGO du 9 septembre 2013, le contrat de liquidité porte sur 20% du programme de rachat, soit 91 951 actions.
 - ✓ le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat ;
 - ✓ le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

L'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- ✓ le principe d'indépendance : la personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. Aussi, à aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- ✓ le principe de permanence : MSIN s'engage à assurer un taux de présence quotidienne de 80% quotidienne sur le carnet d'ordres.
- ✓ le principe de présence sur le carnet d'ordres aussi bien à l'achat qu'à la vente : MSIN s'engage d'assurer l'achat de 800 actions et la vente de 800 actions chaque séance de bourse.
- ✓ le principe d'une fourchette achat/vente maximale : MSIN s'engage à respecter un spread maximum de 3% entre le prix d'achat et le prix de vente.
- ✓ le principe de non accumulation : le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres

2.6 Modalités d'intervention de la société de bourse⁴

M.S.IN agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par STOKVIS NORD AFRIQUE. En aucun cas, M.S.IN ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. M.S.IN perçoit de STOKVIS NORD AFRIQUE une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat.

Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, M.S.IN ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché.

Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

M.S.IN ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par M.S.IN dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où STOKVIS NORD AFRIQUE est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En terme de volume, M.S.IN doit s'assurer que son intervention quotidienne sur le marché ne représente pas plus de 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central.

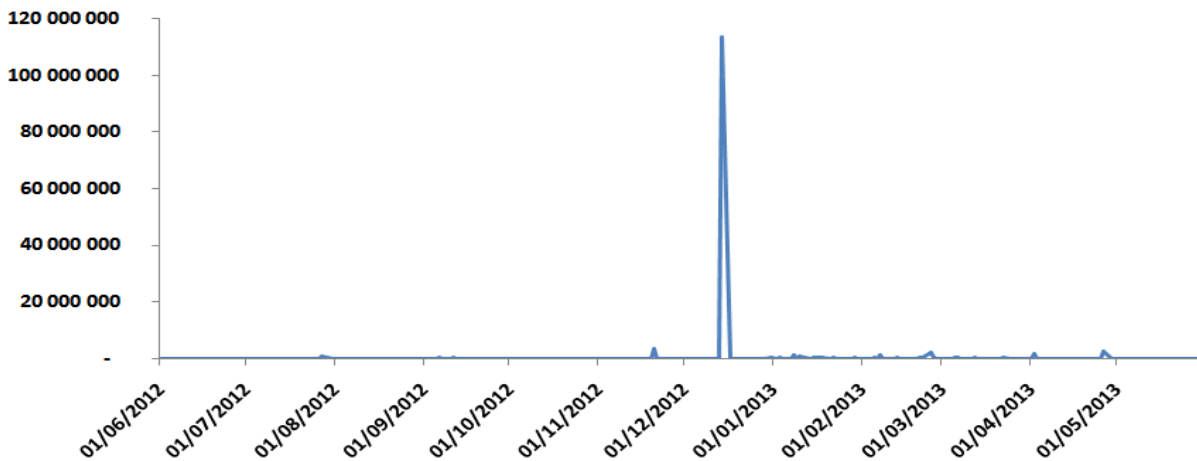
Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation, conformément aux dispositions de l'article I.4.32 de la circulaire du CDVM.

⁴ Les modalités peuvent subir des changements conformément à la réglementation applicable.

2.7 Éléments de fixation de la fourchette

2.7.1 Evolution de la liquidité

**Historique des volumes de transaction du titre SNA
du 01/06/2012 au 31/05/2013**



Source: Bourse de Casablanca

Sur l'année glissante couvrant la période du 01/06/2012 au 31/05/2013, 4 307 210 titres ont transité sur le marché au cours moyen pondéré de 32 dhs avec un volume de 138 233 545dhs. Le taux de cotation⁵ durant la période de l'analyse est de 94,8%. Sur 249 séances boursières, le titre a coté 236 fois. Le coefficient de liquidité⁶ ressort quant à lui à 46,8 %.

En 2013, (soit du 01/01/2013 au 31/05/2013), le plus gros volume a été enregistré en date du 26/04 avec l'échange de 74 609 titres à un cours de 36,5 dhs, soit un volume de transaction de 2 723 228,5dhs.

⁵ Taux de cotation : Nombre de jours de cotation de l'action durant la période d'analyse divisé par le nombre de séances boursières durant la même période

⁶ Coefficient de liquidité : Nombre de titres échangés durant la période d'analyse rapporté au nombre de titres composant le capital

Analyse de la liquidité du titre STOKVIS Nord-Afrique par période

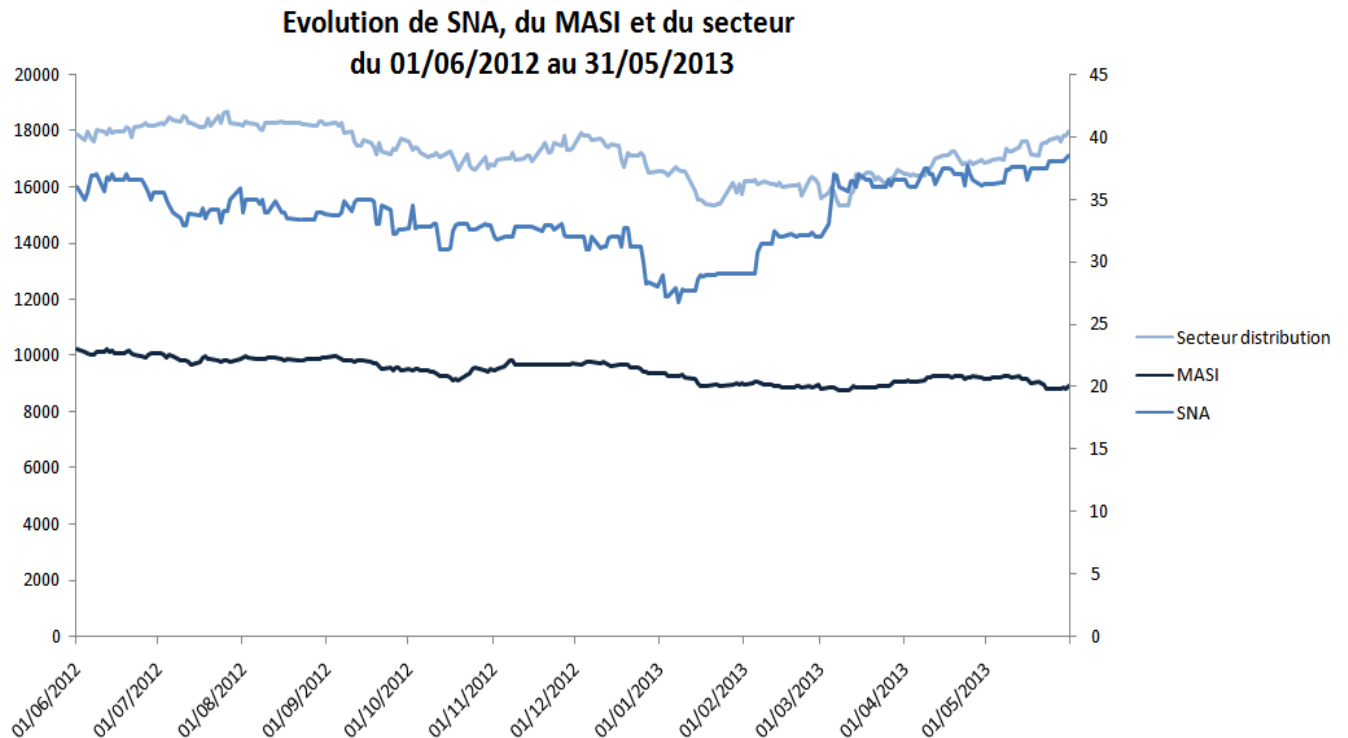
Mois	Quantité échangée	Volume échangé -en dhs-	CMP	Quantité moyenne/séance	Volume moyen/séance -en dhs-
Juin-12	14 669	528 849,8	36,05	698,52	25 183,3
Juillet	30 858	1 064 040	34,48	1 624,1	56 002
Août	12 465	428 111	34,35	656,05	22 532
Septembre	22 802	780 471	34,23	1 140,1	39 023,5
Octobre	6 211	200 312	32,25	295,7	9 538,7
Novembre	116 871	3 839 317	32,85	6 151,1	202 069,3
Décembre	3 570 665	114 185 488,7	31,98	187 929,7	6 009 762,6
Janvier-2013	168 115	4 748 081	28,24	9 889,1	279 299
Février	166 507	5 261 917	31,6	8 325,3	263 096
Mars	46 059	1 649 070,6	35,8	2 302,9	82 453,5
Avril	130 295	4 754 397	36,49	6 514,7	237 720
Mai	21 693	810 794	37,38	1 033	38 609,3

M.S.IN sur la base des données recueillies du site de la Bourse de Casablanca

Conclusion

Les volumes traités sur le marché ainsi que les quantités échangées se sont inscrits dans une tendance fortement oscillatoire dans l'ensemble. L'activité a connu une régression significative en termes de flux transactionnel en Juin 2012 (0,52 Mdhs), Août (0,42 Mdhs) et Octobre (0,2 Mdhs). En décembre 2012, les volumes ont exceptionnellement atteints un plus haut de 114 Mdhs –suite aux opérations d'aller retour fréquentes à la fin de l'année- 3 570 665 titres ont donc transité au cours moyen de 31,98 dhs.

2.7.2 Evolution des cours du titre



Source : Bourse de Casablanca

Le titre a enregistré, durant la période, une performance de 6,9 %. Le MASI s'est, quant à lui, déprécié de 12,94 %, passant de 10 230,3 dhs au 01/06/2012 à 8906,65dhs au 31/05/2013.

Le graphique ci-dessus montre que le titre STOKVIS Nord-Afrique est passé par plusieurs phases :

- La première phase du 1^{er} au 26 juin 2012 a été marquée par une quasi-stabilité des cours aux alentours de 36dhs. Le MASI s'est, quant à lui déprécié de 3% à 9 922 points. 12 817 titres ont transité durant la période au cours moyen pondéré de 36,08dhs ; soit un volume global de 463 779,3 dhs.

La deuxième phase s'étend du 27 juin au 11 juillet 2012 : Le titre a connu une phase baissière, en perdant 7,4 % de performance. Les cours ont évolué dans une fourchette comprise entre 32,9 dhs réalisé le 11 juillet 2012 et 35,54 dhs atteint le 29 juin 2012. La quantité échangée durant la période s'élève à 11 888 titres à un cours pondéré de 32,9dhs correspondant à un volume de 405 245,5 dhs. Le MASI a suivi la même tendance en se dépréciant de 2,3%.

La troisième phase s'est caractérisée par une légère correction du cours de 1,2%, durant la période allant du 12 juillet au 24 septembre 2012. Le cours maximum s'établit à 35,9dhs atteint le 31 juillet 2012dhs et au cours minimum de 33dhs réalisé le 19 septembre 2012. Le marché, quant à lui, a réalisé -2,1% de contre performance. Le volume enregistré durant la période s'élevant à 1 915 687 dhs pour une quantité de 55 587 titres et un cours moyen de 34,5dhs.

La quatrième phase qui s'est étalée du 25 septembre au 25 décembre 2012, a été marquée par une baisse de 3,23% de la valeur du titre. Le cours maximal atteint est de 34,5 dhs le 02 octobre 2012 contre un cours minimal enregistré le 05 décembre 2012 de 31 dhs. Le MASI est resté quasiment

stable (+0,23%) à 9505,6 points durant cette période. 3 670 025 titres ont transité sur le marché au cours moyen pondéré de 32 dhs correspondant à un volume de 117 539 708 dhs.

La cinquième phase s'est caractérisée par une légère correction des cours de 3,2%, du 26 décembre au 05 février 2013. 201 353 titres ont transité au cours moyen de 28,37 dhs ; soit l'équivalent d'un volume de 5 712 552 dhs. A contrario, le marché a connu une régression de 3,9%.

La sixième phase – du 06 février au 31 mai 2013- s'est caractérisée par un rebond du cours, qui est passé de 30,8 au 06 février à 38,48 au 31 mai ; soit une performance de 24,9%. 355 540 titres ont fait l'objet de transaction au cours de 34,35dhs, soit un volume global de 12 213 878 dhs.

Sur la période d'étude, les indicateurs boursiers du titre STOKVIS Nord-Afrique sont les suivants :

Cours le plus haut	38,48 dhs
Cours le plus bas	26,8 dhs
Cours moyen pondéré⁷	32,09 dhs
Coefficient de liquidité	46,8%
Taux de cotation	94,8%
Volatilité de long terme⁸	30,71%
Volatilité de court terme⁹	16,1%

Source : M.S.IN

⁷ Cours moyen pondéré : Volume total échangé durant la période d'analyse divisé par le nombre total de titres échangés durant la même période (base cours de clôture)

⁸ Volatilité long terme : Ecart type des variations quotidiennes des cours de l'action STOKVIS Nord Afrique multiplié par la racine carrée du nombre de jours de bourse durant la période d'analyse, soit 250 jours.

⁹ Volatilité court terme : Ecart type des variations quotidiennes des cours de l'action STOKVIS Nord Afrique durant le mois multiplié par la racine carrée du nombre de jours de bourse durant la période d'analyse, soit 250 jours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution mensuelle de certaines caractéristiques du titre, et ce du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 :

	Cours moyen pondéré (en dhs)	Cours extrême (en dhs)		Moyenne quotidienne des titres échangés
		Plus haut	Plus bas	
2012				
Juin	35,95	37	35	698,52
Juillet	34,47	35,9	32,9	1 624,1
Août	34,24	35	33,4	656
Septembre	34,29	35	32,24	1 140
Octobre	32,46	34,5	31,02	295,76
Novembre	32,87	33	31,8	6 151
Décembre	31,97	32,74	28	187 929,7
2013				
Janvier	28,02	29,1	26,8	9 889
Février	31,82	32,5	29,1	8 325,35
Mars	36,23	37	32,02	2 302,9
Avril	36,35	37,72	36	6 514,75
Mai	37,4	36,22	38,48	1 033

M.S.IN sur la base des données recueillies du site de la Bourse de Casablanca

2.7.3 Analyse de la volatilité du titre

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volatilités du titre STOKVIS Nord-Afrique comparativement à celle du secteur des distributeurs et de l'indice général :

Volatilité ¹⁰	SNA	MASI	Secteur	Volatilité relative ¹¹
1 mois	16,1%	10,1%	14,9 %	-29,3 %
3 mois	27,7%	8,3%	17,9 %	54,2 %
5 mois	29%	8,87%	20,7%	4,47%
6 mois	31,4%	8,73%	20,8%	24,8%
12 mois	30,7%	9,5%	19,3%	-3,3%

M.S.IN sur la base des données recueillies du site de la Bourse de Casablanca

La volatilité du titre STOKVIS Nord-Afrique est plus accrue que celle du MASI ou celle du secteur des distributeurs.

¹⁰ La volatilité est calculée sur chaque période (1 mois, 3 mois, 5 mois, 6 mois, 12 mois) et annualisée sur une base de 250 jours de bourse par an.

¹¹ Volatilité relative : covariance des variations quotidiennes du titre avec celles du MASI rapportée à la variance des variations quotidiennes du MASI.

En effet, sur un mois, la volatilité du titre s'est située à 16,1%, contre 14,9% du secteur des distributeurs, et 10,1% pour le MASI.

Sur 3 mois, la volatilité du titre a atteint 27,7% contre 8,3% pour l'indice de référence et 17,9% pour l'indice sectoriel.

La volatilité sur 5 mois, la volatilité de STOKVIS Nord-Afrique ressort à 29%, celle du MASI à 8,87% et la volatilité sectorielle à 20,7%.

La volatilité sur 6 mois ressort, pour sa part, à 31,4% pour STOKVIS Nord-Afrique comparativement à 8,73% pour l'indicateur de toutes les valeurs et 20,8% pour le secteur.

Sur 12 mois, la volatilité du titre ressort à 30,7%, tandis que celles du MASI et du secteur se sont élevées respectivement à 9,5% et 19,3%.

2.7.4 Evolution des titres des sociétés de distribution cotées

Sur la période allant du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013, les volumes et les quantités échangés ainsi que les volatilités court et long terme des sociétés de distribution cotées à la Bourse de Casablanca se présentent comme suit :

	Volume global enKdhs	Volume moyen/jour	Quantité globale	Quantité moyenne/jour	CMP	Volatilité long terme	Volatilité court terme	Nombre de jour de cotation
Auto Nejma	14 511,8	537,4	9 197	340,6	1 577,8	22,6%	23,7%	27
FBR	715 635,8	4 617	3320049	21419,6	215,5	55,5%	26,4%	155
Fertima	1 024,7	14	5887	80,6	174,1	39,8%	21,9%	73
SRM	2 315,8	93	7 328	29,4	316	28,8%	33,9%	249
Moyenne du secteur	183 372 087	1 294 455	-	-	-	36,7%	26,5%	-

M.S.IN sur la base des données recueillies du site de la Bourse de Casablanca

2.7.5 Argumentaire des prix d'intervention

La fourchette des prix du programme de rachat a été déterminée comme suit :

- Le bas de la fourchette a été établi sur la base de l'analyse du graphique des cours du titre SNA. En effet entre le 01/06/2012 et le 31/05/2013, le cours le plus bas des cours de clôture de STOKVIS ressort à 26,8 dhs.

- Le haut de la fourchette s'établira à 50 DHS afin de limiter l'amplitude des variations excessives du cours des titres à la bourse de Casablanca.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée du programme de rachat est de : {30dhs-50dhs}. Celle –ci semble être adéquate pour permettre à Stokvis Nord-Afrique de réguler le cours.

2.8 Incidence du programme sur la situation financière de la société

Dans l'hypothèse où STOKVIS Nord-Afrique acquière les 459 758 titres, soit le maximum d'actions à détenir, au prix maximum à l'achat de 50 dhs et les revende au prix minimum à la vente de 30 dhs, la moins value maximale serait de -9 195 160 dhs.

L'intention de STOKVIS Nord-Afrique n'étant pas d'annuler les titres rachetés. Le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société, autre que l'enregistrement des plus ou moins values éventuelles constatées au compte de résultat. Ainsi, les variations des cours des actions auto détenues devraient avoir un impact sur les provisions de STOKVIS NORD AFRIQUE en cas de moins values constatées à la clôture de l'exercice

2.9 Programme de rachat précédent

Le tableau suivant illustre les caractéristiques du précédent programme de rachat :

Caractéristiques du programme	
Prix maximum à l'achat	65 dhs/action (Prix hors frais d'achat et de vente)
Prix minimum à la vente	40 dhs/ (Prix hors frais d'achat et de vente)
Nombre maximum d'actions à détenir	459 758 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	29 884 270 Dhs
Durée du programme	18 mois ; soit du 07 février 2012 au 07 août 2013

Source : MSIN

Transactions effectuées dans le cadre du programme de rachat du 07 février 2012 au 07 août 2013				
Date de transaction	Sens	Quantité	Cours	Volume
mars-12	Achat	700	38,1	26 670
avril-12	Achat	1 897	36,6	69 543
Mai-12	Achat	2 502	34,03	85 139,6
juin-12	Achat	4 096	36,3	148 775,8
juill-12	Achat	3 090	34,01	105 103,5
août-12	Achat	3 618	34,54	124 960,7
sept-12	Achat	2 303	34,26	78 898,4
oct-12	Achat	2 616	32,81	85 841,7
nov-12	Achat	2 167	32,66	70 779,3
déc-12	Achat	1 570	30,75	48 270,4
janv-13	Achat	137 455	28,34	3 896 044,4
fév-13	Achat	25 349	31,46	797 596,6
mars-13	Achat	9 271	36,14	335 078,4
avr-13	Achat	2 230	36,86	82 206,2
mai-13	Achat	16 876	37,39	630 922
Juin-13	Achat	5281	37,86	199 931,4

Source : MSIN

2.10 Traitements comptable et fiscal des rachats

2.10.1 Traitement comptable

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier au 31 décembre et les moins values latentes seront constatées en tant que provisions financières.

2.10.2- Traitement fiscal

Le rachat par STOKVIS Nord-Afrique de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation d'actions cotées à la bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

- Dividendes

- Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.
- Les dividendes sur actions auto détenues seront intégrées en report à nouveau dès leurs mises en paiements.

Troisième partie : Présentation de STOKVIS NORD- AFRIQUE

3.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	STOKVIS NORD-AFRIQUE
Siège social	Lot 17 11, Zone Industrielle Ouled Salah – Bouskoura.
Téléphone	(212) 5 22 65 46 00
Télécopie	(212) 5 22 33 45 73
Site internet	www.stokvis-maroc.com
E-Mail	dgl@stokvis-maroc.com
Forme juridique	Société anonyme de droit privé marocain à président et conseil d'administration.
Date de constitution	10 juillet 1953
Durée de vie	99 ans.
Numéro de registre du commerce	RC N° 21 729 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. « La société a pour objet :
Objet social (article 3 des statuts)	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude, la recherche, la prospection, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, minières, industrielles, commerciales et financières ; • La fabrication, la transformation, l'installation, l'importation, l'exportation et la vente de tous matériels et outillages industriels, agricoles, de travaux publics, miniers, de manutention, de transport et notamment de cyclomoteurs, l'industrie thermique, de froid et de climatisation, de buanderie, de pesage, de froid et climatisation dans les bus et camions, de véhicules, de matériels de nettoyage et de produits ou matériels de l'environnement et les métiers de l'eau, ainsi que de toutes pièces de rechange se rattachant à ces matériels ; • L'acquisition, la création, l'organisation de tous établissements industrie et commerciaux et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement. »
Capital social	91 951 500dhs répartis en 9 195150 actions d'une valeur nominale de 10 dhs chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Lieu de consultation des documents sociaux, comptables et juridiques	Siège de la société STOKVIS Nord-Afrique
Liste des textes législatifs applicables	De par sa forme juridique, la société est régie par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes; De par son activité la société n'est soumise à aucun texte législatif particulier. De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux

marchés financiers et notamment :

* Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;

* Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960- 01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté 1268-08 du 7 juillet 2008 ;

* Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822-08 du 14 avril 2008 ;

* Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23- 01, 36-05 et 44-06 ;

* Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43- 02) ;

* Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961- 01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;

* Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06

Tribunal compétent Tribunal de commerce de Casablanca.
en cas de litige

3.2 Présentation du secteur d'activité de STOKVIS NORD AFRIQUE

3.2.1. Conjoncture nationale du secteur

a. Le secteur de la distribution de matériels des BTP

Le secteur de la distribution de matériels des BTP connaît un développement significatif au Maroc, grâce à la politique d'investissement initiée par les pouvoirs publics. En effet, le réseau de transport s'agrandit avec de nouveaux axes autoroutiers et cheminots et la construction de barrages qui reste une priorité nationale. De plus, le lancement de chantiers d'envergures, tels que le port de Tanger Med, le plan azur, l'aménagement de la vallée du Bouregreg ou encore l'assainissement de certaines villes du Royaume, influencent positivement la croissance du secteur du BTP dans les domaines portuaire, touristique, urbanistique et de la gestion déléguée. La croissance du secteur du BTP résulte ainsi d'une volonté politique de consolider et de mettre à niveau les infrastructures du pays.

b. Secteur de la distribution de matériels agricoles

Le marché du matériel agricole se compose essentiellement de fabricants de tracteurs moissonneuses batteuses, presses à paille et divers autres accessoires d'accompagnement.

Sur le marché national, l'Etat a procédé à la mise en œuvre de plusieurs facilités pour promouvoir le développement agricole tels que des subventions accordées aux agriculteurs, visant essentiellement à l'amélioration de la productivité des exploitations tant dans les régions irriguées que dans les régions montagneuses et ce, à travers l'introduction de nouvelles technologies, l'encouragement de l'investissement privé, l'équipement des exploitations agricoles en matériel agricole, le développement de l'arboriculture et la promotion des exportations agricoles.

c. Secteur de la distribution de matériels de climatisation et froid industriel

Le marché est segmenté en deux secteurs suivant la nature du matériel : le secteur résidentiel ou domestique et le secteur industriel ou professionnel.

Plus de 70 marques de climatiseurs sont représentées au Maroc. Les plus importantes pour le petit matériel, appelé Split système, sont Samsung Electronics, LG, Whirlpool, Union Air. Il existe également des matériels « marques repères » vendus au Maroc d'origine asiatique. Pour le gros matériel, les principales marques représentées sur le marché marocain sont Carrier, York, Trane, Ceat et Climaveneta.

d. Le secteur de la distribution de matériels de manutention et de nettoyage

Le secteur de distribution du matériel de nettoyage comprend essentiellement le matériel destiné au nettoyage domestique, professionnel et industriel. La demande dans ce secteur va de paire avec l'évolution du secteur agroalimentaire, de l'industrie hôtelière, de la restauration et des sociétés de service.

Le développement économique que connaît le Maroc se traduit par une augmentation de la demande des produits de la manutention tels que les grues, les portiques, les cavaliers et les chargeuses sur roues et en particulier des chariots élévateurs dont la croissance annuelle est de l'ordre de 9%. Le parc marocain de matériel de manutention, même en croissance, demeure encore largement sous exploité. Il est estimé entre 4 000 et 6 000 machines, toutes catégories confondues.

e. Le secteur de la distribution de matériels de rayonnage

L'évolution de la logistique liée à l'infrastructure de base est corrélée à la progression des réseaux d'infrastructures (chemins de fer, ports et aéroports). Ainsi, des avancées sont attendues à court terme avec l'entrée en service du port de Tanger-Med, l'émergence de nouveaux acteurs dans la logistique (Société Nationale de Transport et de Logistique, SODEP,...) et avec la création par l'ONCF de plateformes logistiques à Casablanca, Marrakech, Agadir et Fès. Pour ce qui est du rayonnage, la progression est estimée à plus de 185 000 palettes par an, ce qui implique la création d'entrepôts équivalent à plus de 800 000 palettes en 2012. De plus, le développement de la distribution moderne favorise le développement des ventes de matériel de rayonnage.

Source : STOKVIS Nord Afrique

3.2.2. Organisation de STOKVIS NORD-AFRIQUE

a. Conseil d'administration

Au 30 juin 2013, le conseil d'administration de STOKVIS Nord Afrique se compose de :

Nom	Fonction dans SNA	Fonction dans le CA	Date d'entrée au conseil	Date de fin de mandat, AGO statuant sur l'exercice
M. Saïd ALJ	Président	Président	19/06/1986	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Chakib Ben El Khadir	Administrateur Directeur Général	Administrateur	05/08/2002	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Mohamed Mouncef Kabbaj		Administrateur	03/06/1999	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Moulay hafid ELALAMY		Administrateur	19/05/2009	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013
Sanam Holding représentée par M. Ismaïl Farih		Administrateur	03/06/1999	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Mehdi ALJ		Administrateur	19/05/2008	AGO 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Source : STOKVIS Nord Afrique

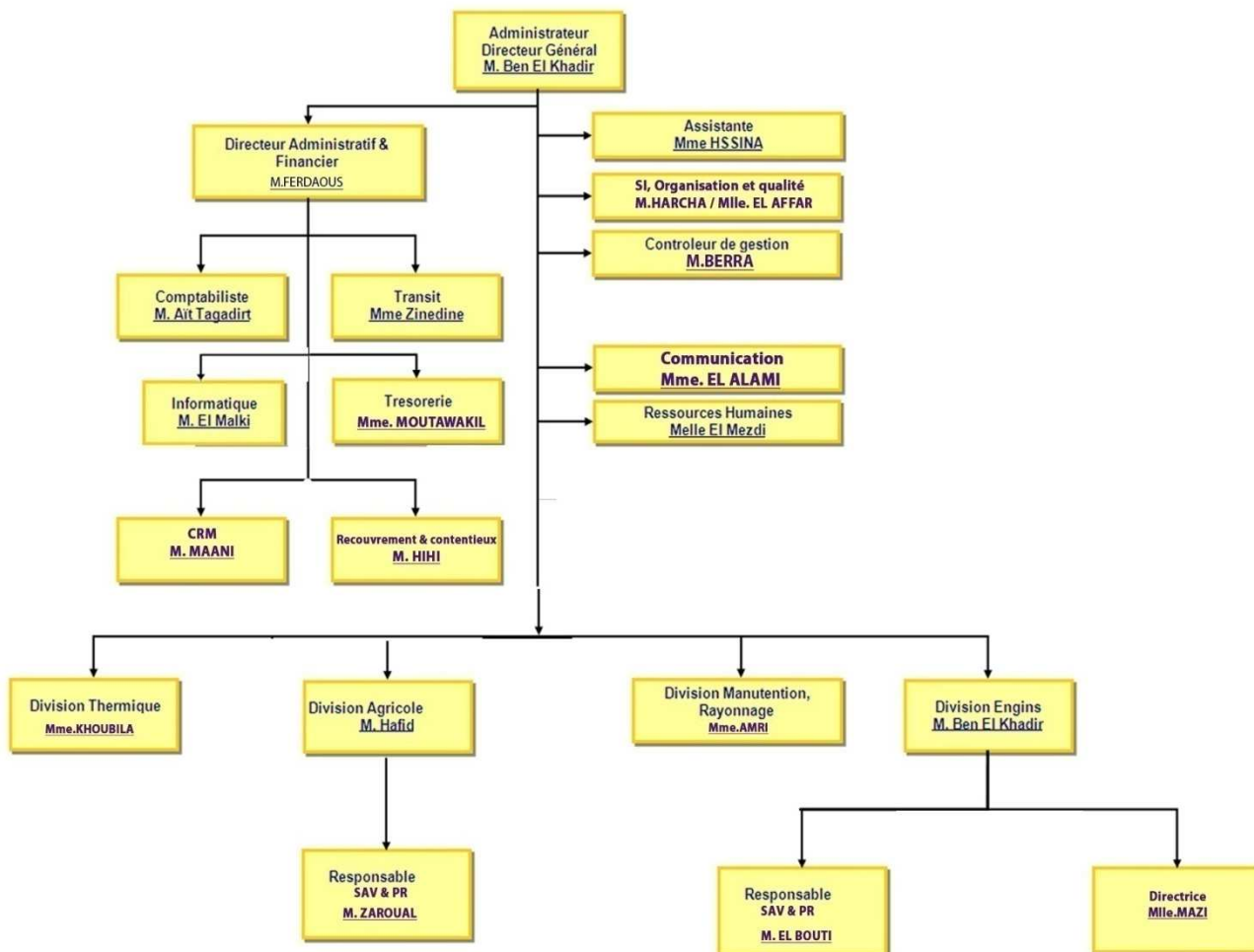
b. Comité de direction

Le comité de direction de STOKVIS Nord Afrique se compose de :

Nom	Fonction
Chakib BEN ELKHADIR	Administrateur Directeur Général
Rachid FERDAOUS	Directeur Administratif et Financier
Younes BERRA	Contrôleur de Gestion
Kenza MEZDI	Responsable Ressources Humaines
Aziz HARCHA & Wissal EL AFFAR	Responsable Qualité
Loubna EL ALAMI	Responsable communication

c. Organigramme fonctionnel

L'organigramme de STOKVIS Nord Afrique se présente comme suit, au 31 décembre 2012 :



3.2.3. Répartition du capital

A ce jour, le capital social de STOKVIS Nord-Afrique s'établit à 91 951 500dhs, entièrement libéré, réparti en 9 195150 actions de valeur nominale de 10 dhs.

La répartition du capital de STOKVIS Nord-Afrique au 31 décembre 2012, se présente de la manière suivante :

Actionnaires	Capital	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
SANASTOK	4 614 959	50,19
CNIA	2 192 123	23,84
CHAKIB BEN EL KHADIR	261 510	2,84
DIVERS ¹²	2 126 558	23,13
Total	9 195150	100%

a. Présentation des actionnaires

SANASTOK est une SA avec un capital de 300 000 dhs. Elle regroupe à terme toutes les participations dans des sociétés créées par le groupe et pouvant avoir une relation commerciale avec Nord Afrique.

CNIA SAADA est une SA au capital de 411 687 400 dhs, filiale majoritairement du groupe SAHAM à hauteur de 51,79%.

M. Said ALJ, Président du Groupe et des filiales du Groupe SANAM.

M. Chakib Ben El Khadir, Administrateur Directeur Général de STOKVIS Nord Afrique, Il est président de la Fédération des Sociétés de Commerce et de Services au sein de la CGEM.

b. Autocontrôle

Au 31/07/2013 STOKVIS Nord Afrique détient 277 729 actions de ses propres titres.

c. Pacte d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaire n'existe entre les actionnaires de STOKVIS Nord Afrique.

¹²Incluant 277 729 actions, soit 3,02 % du capital, auto détenues à la date du 31/07/2013

3.2.4. Les filiales de STOKVIS Nord Afrique

Les participations du groupe, au 31/12/2012, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Au 31 Décembre 2012									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SERIT	climatisation	1 200 000,00	99,95%	1 199 400,00	0,00	31/12/2012	-4 781 042,53	-1 500,00	
TASLIF	Crédit	30 675 000,00		8 078,00	8 078,00	31/12/2012	282 890 000,00	32 856 000,00	
SCI LE NOTRE	ste immo	400 000,00	0,25%	1 000,00	1 000,00				
INSTITUT MAROCAIN DE MANAGEMENT	Ecole			50 000,00	50 000,00				
INTERNATIONAL CALL	Communications	2 000 000,00	49%	244 925,00	0,00	31/12/2012	-1 400 697,29	-132 928,82	
KOMCAT	Commerce	15 000 000,00	97,35%	14 602 739,60	14 602 739,60	31/12/2012	5 636 785,90	1 861 958,45	
MOBYLETTE MAROC	COMMERCE	30 000 000,00	98,33%	29 500 000,00	29 500 000,00	31/12/2012	23 331 485,00	-8 441 779,99	
CM2D	COMMERCE	4 000 000,00	100%	4 000 000,00	3 519 518,00	31/12/2012	-1 597 988,76	-955 021,14	
CIOAM	COMMERCE	2 500 000,00	66%	1 650 000,00	0,00	31/12/2012	-2 742 165,77	-469 374,19	
ATLAS RENTAL		11 000 000,00	49%	5 390 000,00	5 390 000,00	31/12/2012	8 031 649,70	-1 482 219,16	
				56 646 142,60	53 071 335,60				0,00

Source : STOKVIS Nord Afrique

Le groupe STOKVIS NORD-AFRIQUE compte sept filiales; à savoir :

CIOAM : Le Centre International d'Opportunités d'affaires du Maroc, est une filiale du groupe STOKVIS –détenue à hauteur de 66%- et un facilitateur d'affaires à l'international qui, grâce à sa place de marché sur internet et à son réseau de partenaires permet aux PME-PMI Marocaines la prospection à l'import et la promotion à l'export.

KOMCAT : Société spécialisée dans la location moyenne et longue durée d'engins et de matériel de manutention pour l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, au capital initial de 15 000 000 dhs.

MOBYLETTE MAROC : Créée en 1962, avec un capital initial de 30 millions de dirhams, et spécialisée dans l'importation et la distribution de motos, scooters, quads et produits de loisirs.

ATLAS RENTAL : Créée en 2011, sous forme de Joint Venture entre le groupe STOKVIS et LOXAM, est spécialisée dans la location de matériels pour la construction, les Travaux Publics et l'Industrie.

SERIT : Société spécialisée dans la climatisation, au capital social de 1,2 millions de dhs, détenue à hauteur de 99,95%

International Call : Centre d'appel au capital de 2 millions de dhs, détenu à hauteur de 49%.

CM2D : La Compagnie Marocaine de Développement Durable (CM2D), au capital social de 4 millions de dhs, se positionne comme fournisseur de produits et services à destination des industriels marocains en matière de solutions de dépollution, d'énergie renouvelable et des technologies propres.

3.2.5. Activité et réalisation de Stokvis Nord Afrique

3.2.5.1 Présentation de la société

Créé en 1953, STOKVIS Nord Afrique, spécialisée dans l'importation et de la distribution de matériels techniques, a fondé sa croissance sur les nouvelles perspectives technologiques, et a défini sa stratégie de développement autour de deux axes : le partenariat avec de grandes marques internationales dans la distribution du matériel, et le service, en s'attachant à apporter une valeur ajoutée technique dans toutes ses prestations (disponibilité des pièces de rechange à des prix compétitifs, assistance technique de qualité, etc.)

Son champ d'action se situe essentiellement autour du secteur des engins du BTP, Mines et Carrières, et du secteur agricole. STOKVIS Nord Afrique est présente également dans les secteurs du matériel de manutention, de froid, de rayonnage, du nettoyage et de la climatisation.

3.2.5.2 Réalisations commerciales de STOKVIS Nord Afrique

Les divisions de STOKVIS NORD-AFRIQUE opèrent dans différents secteurs d'activité, on distingue :

Division agricole

L'offre de STOKVIS, à travers cette division, repose sur la distribution de différentes gammes de produits (notamment du matériel de récolte, du matériel de traitement, des semoirs...), couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur agricole, ainsi que sur la mise en œuvre d'une politique de service, à destination des clients.

Division Engins de travaux publics

La division engins est spécialisée dans la représentation et la distribution du matériel de travaux publics, de mines et carrières, ainsi que de construction et d'entretien routier.

Division Manutention, Nettoyage et Rayonnage

L'activité de la division consiste en la fourniture et l'installation de rayonnage industriel, de gondoles et de présentoirs ainsi que des systèmes de gestion des entrepôts. Elle en assure le montage et l'assemblage au profit des plateformes logistiques, des entrepôts de stockage, des hypermarchés, supermarchés et supérettes.

Division thermique

Sur ce secteur, STOKVIS cible aussi bien le marché résidentiel (produits Minisplits) que le marché tertiaire. La division met en place une structure offrant des services : conception et configuration des solutions –service technique de mise en route des installations, mais aussi l'équipement et l'installation de chambres froides et la vente du matériel de froid industriel.

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux résultats de STOKVIS Nord Afrique :

En Mdhs	2011	2012	Var 11/12
Chiffre d'affaires	465,6	615,8	32,3%
Résultat d'exploitation	25,3	31,5	24%
EBITDA	35,1	40,3	14,8%
Résultat financier	-8,5	-6,7	ns
Résultat net	14,1	17,3	22,8%

Source : Stokvis Nord Afrique

- Malgré la conjoncture climatique et économique difficile durant l'année 2012, Stokvis a pu améliorer ses résultats par rapport à l'exercice 2011. En effet, les ventes de l'activité engins TP ont été améliorées d'une manière significative grâce à la progression enregistrée sur le secteur minier.

Néanmoins, les ventes de l'activité agricole ont été fortement impactées par le faible niveau de la pluviométrie.

Dans ce contexte, la société a réalisé au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires de 616 MDH contre 466 MDH à la même période de l'exercice précédent soit une progression de 32%.

Suivant la même tendance, l'EBITDA progresse de 14,8% à 40,3 MDhs, profitant du repli des autres charges d'exploitation qui sont passées de 3,4 MDhs en 2011 à 0,6 MDhs. Pour sa part, la marge EBITDA se replie de 1 point pour s'établir à 6,5%.

- Le résultat d'exploitation s'améliore de 24% à 31,5 MDhs. Une évolution attribuable à l'optimisation des marges et à la rationalisation des frais généraux. Dans ces conditions, la marge opérationnelle perd 0,4 pt pour se situer à 5,1%.
- Le résultat financier éponge son déficit et se fixe à -6,7 MDhs contre -8,5 MDhs une année auparavant, sous l'effet du recul des charges financières de 10,9% à 35,8 MDhs.
- Le résultat net s'affermite de 22,7% à 17,3 MDhs, intégrant un résultat non courant en baisse à 0,1 MDhs (contre 1,1 MDhs en 2011).

3.2.5.3 Grandes masses du bilan de STOKVIS Nord Afrique

Le tableau suivant montre l'évolution des principales masses du bilan de STOKVIS Nord-Afrique

En Mdhs	31/12/2011	31/12/2012	Var 11/12
Actif immobilisé	60	62	3%
Actif circulant	933	944	1%
Trésorerie actif	34,14	50,8	49%
Total Actif	1 027	1 056	2,9%
Financement permanent	398	473	19%
Passif circulant	236	341	45%
Trésorerie passif	393	243	-38%
Total Passif	1027	1056	2,9%

Source : Stokvis Nord Afrique

- Du côté de l'actif

- L'augmentation des actifs immobilisés s'explique principalement par les travaux d'aménagement réalisés pour l'extension des bureaux et par l'augmentation du capital de la filiale Atlas Rental de KDH 2 695.
- La variation de l'actif circulant correspond d'une part à la baisse significative de 31% du poste clients suite aux efforts de recouvrement et d'autre part à la réalisation d'un DAT de MDH 173 pour honorer les tombées des Credoc du marché des camions.
- La trésorerie nette s'est bonifiée de 49% à 50,8 Mdhs

- Du côté du passif

- Augmentation du Financement permanent, suite à la consolidation par la BCP d'un montant de 200MDH accordée en Septembre 2012 sur une durée de 10 ans.
- La variation du passif circulant est principalement due à l'augmentation des dettes fournisseurs de 100MDH correspondant à la créance de KomtasuAmérica dans le cadre de la livraison des camions.
- Une nette amélioration de la trésorerie durant l'exercice 2012 suite aux efforts de recouvrement et à la restructuration d'une partie de la trésorerie passive en CMT. Néanmoins, les crédits de trésorerie restent lourds pour l'activité de la société.
- Augmentation du fonds de roulement de 21,4% passant de 338,5 Mdhs à 411,0 Mdhs en 2012, une évolution due à l'accroissement des capitaux propres de 6,7% à 277,1 Mdhs, suite à : la non distribution des dividendes en 2011 et l'augmentation des dettes à long terme.
- Pour sa part, le besoin en fonds de roulement s'allège de 13,5 % à 603 Mdhs, sous l'effet de la hausse de 44,9% du compte fournisseurs à 314,1 MDhs.
- A fin 2012, le fonds de roulement a financé le BFR à hauteur de 67,7%, contre 48,5% en 2011 ; soit un allègement du déficit de la trésorerie nette à - 192,2 Mdhs (contre -356,9 Mdhs en 2011)

• Evolution de la trésorerie nette

En Mdhs	31/12/2011	31/12/2012	Var 11/12
Trésorerie actif	34	50,8	49%
Trésorerie passif	□□□□243	243	-38%
Trésorerie nette	-359	-192,2	ns

- La trésorerie nette ressort en amélioration à -192,2 MDhs contre -356,9 MDhs à fin 2011, suite aux efforts de recouvrement et à la restructuration d'une partie de la trésorerie passive en CMT.

3.3 Perspectives de développement de SNA

3.3.1 Orientations par activité

Activité agricole

- Commercialisation de la nouvelle gamme SDF allégée 80CV montage usine SDF en Inde.
- Développement du matériel d'accompagnement (GIL, GALUCHO, BERTHOUD) pour compenser la perte du chiffre d'affaires et de la marge suite au transfert de l'activité CLAAS à Pacific Motors en 2012.
- Vente d'au moins 480 tracteurs avec minimum 12% de part de marché (estimé à environ 4 000 tracteurs)
 - Amélioration de notre couverture du territoire : objectif 2013 : 05 nouveaux agents à mettre en place (3 DEUTZ + 2 SAME)

Activité engins

- La vente de 53 machines
- Réaliser une part de marché d'environ 20%
- Mise en place d'un département Grand compte pour le suivi des clients importants
- Diversifier la clientèle et cibler le créneau BTP et administrations
- Reconduction de la Convention PR avec l'OCP
- Renforcement de la force de vente PR Divers

Autres activités

- Renforcer le management de la division.
- Liquidier les stocks et optimiser les achats.
- Recours à la sous-traitance pour études techniques
- Continuer la liquidation des stocks
- Développer le réseau revendeurs
- Renforcer, stabiliser et former la force de vente

3.3.2 Activités de Stokvis

➤ **Division Agricole :**

L'agriculture nationale devrait s'accroître d'une façon significative lors des prochaines années suite au lancement par le gouvernement d'un plan de développement de l'agriculture au Maroc (Plan Maroc Vert). L'un des principaux objectifs de ce plan est de porter l'indice de mécanisation, actuellement de 0,4 cheval par ha à 1 cheval à moyen terme et ce conformément aux meilleurs standards internationaux.

De ce fait, STOKVIS compte développer davantage la présence de ses deux marques phares à savoir SAME et DEUTZ, en poursuivant sa politique d'élargissement du réseau de ses revendeurs afin de marquer sa présence sur l'ensemble du territoire national et pour être plus proche de ses clients en vue de leur apporter la meilleure qualité du produit et du service. La société compte également capitaliser sur ses équipes commerciales et entreprendre des actions ciblées et agressives pour la vente de ses produits et pièces de rechange.

➤ **Division Engins de Travaux Publics**

Le secteur du bâtiment et travaux publics est en pleine expansion au Maroc. En effet, le pays est devenu un vaste chantier et connaît une augmentation en matière de construction. En témoignage, les nombreux grands chantiers qui sont en cours de réalisation (Autoroutes, Ports, infrastructures ferroviaires, infrastructures de transport de phosphates,...)

➤ **Division thermique**

Les secteurs de l'hôtellerie, restauration, hôpitaux, grandes surfaces de distribution constituent aujourd'hui un potentiel très important pour le développement de la climatisation et du froid industriel. Ainsi, dans le but d'asseoir sa présence sur ces deux activités, STOKVIS compte :

- Renforcer son réseau de distributeurs et installateurs
- Rechercher de nouvelles cartes commerciales

Aussi, le retard pris par le Maroc dans la gestion de l'énergie et les contraintes imposées en matière d'environnement devrait permettre à cette activité de connaître une croissance importante.

➤ **Division Manutention, Nettoyage et Rayonnage**

Le gouvernement qui s'est basé sur un diagnostic approfondi du secteur et sur les meilleures pratiques internationales, a mis en place des plans d'action concrets en vue de tripler, à l'horizon 2020, la valeur ajoutée du secteur logistique et de porter sa contribution au PIB national de 11 à 15%. Au-delà du transport, par terre, air et mer, le Royaume envisage l'amélioration de grandes surfaces logistiques, notamment les marchés de gros, en créant six plateformes.

Les entreprises marocaines sont de plus en plus conscientes quand à la nécessité de mettre en place des outils logistiques, vu le prix exorbitant du foncier pour une meilleure optimisation des espaces (entrepôts, magasins, Ports, .etc.). Le marché de l'Etat reste le plus important et STOKVIS déploie ses efforts humains et techniques pour le conquérir en misant sur la qualité du produit et en priorisant les services. STOKVIS envisage d'étendre sa gamme de produits à travers la recherche de conventions commerciales avec de nouveaux partenaires et l'élargissement des catégories représentées actuellement.

3.4 Facteurs de risque

3.4.1 Le risque concurrentiel

Le Maroc s'étant engagé dans un processus d'ouverture sur l'économie mondiale, les entreprises marocaines se trouvent de plus en plus confrontées à une concurrence provenant aussi bien du marché local qu'international.

Pour faire face à ce phénomène, Stokvis s'est assuré l'exclusivité de représentation des marques de renom, jouissant d'une grande notoriété et d'une bonne image de marque, dans toutes les activités dans lesquelles elle opère.

Parallèlement Stokvis veille à élargir sa gamme de produits ainsi que les marques qu'elle représente, afin de répondre à la diversité de la demande de ses clients.

3.4.2 Le risque de change

S'approvisionnant majoritairement sur le marché international, Stokvis est soumise, à l'instar de toute société importatrice, aux risques inhérents aux variations des taux de change sur le marché des devises.

Afin d'atténuer ce risque, Stokvis a recours à des instruments de couverture, notamment, l'achat à terme de devises sur des périodes d'un an. De plus la société intègre systématiquement une marge de sécurité pour variation de taux de change à ses prix de vente.

3.4.3 Le risque de perte des contrats d'exclusivité

Stokvis est le représentant exclusif au Maroc des marques Same et Deutz. Le risque de dépendance est inhérent à la nature de l'activité la société, puisqu'elle peut perdre ses cartes de représentation dans le cas où l'un de ses fournisseurs estimerait que la stratégie ou les performances de Stokvis ne sont pas à la hauteur de ses attentes.

Les contrats liant Stokvis à ses fournisseurs sont d'une durée allant d'un an à trois ans renouvelables par tacite reconduction.

Le risque de la perte d'une carte de représentation est cependant à atténuer, du fait de la qualité des relations qui unissent Stokvis avec ses principaux fournisseurs et de la notoriété et la bonne image de marque dont jouit Stokvis sur le marché.

3.4.4 Le risque client

A l'instar de toutes les sociétés commerciales, Stokvis est exposée au risque de défaillance et d'impayés de l'un de ses clients. Ce risque est toutefois limité par les facteurs suivants :

- La qualité des clients de Stokvis qui sont en majorité des grandes entreprises;
- Les subventions du matériel agricole accordées par l'Etat. Une convention a également été signée avec le Crédit Agricole pour le règlement des acquisitions des agriculteurs à l'enlèvement ;
- La performance du service commercial dans le suivi rigoureux des créances et la gestion du recouvrement.

Quatrième partie : Données comptables

4.1 Principes et méthodes comptables utilisés par STOKVIS Nord-Afrique

Les principales règles et méthodes du groupe sont les suivantes :

4.1.1 Actif Immobilisé

4.1.1.1 Evaluations à l'entrée

- a-Immobilisations en non valeurs
- b-Immobilisations incorporelles : Selon facture fournisseurs
- c-Immobilisations corporelles
- d-Immobilisations financières : Selon actions de participation en réserve

4.1.1.2 Corrections de valeur

- a-Méthodes d'amortissements : linéaires standard
- b-Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
- c-Méthode de détermination des écarts de conversion- Actif.

4.1.2 Actif circulant (hors trésorerie)

4.1.2.1 Evaluation a l'entrée

- a-Stocks : Suivant le prix de revient
- b-Créances : Factures de vente TTC
- c-Titres et valeurs de placement : Suivant achats et vente

4.1.2.2 Corrections de valeur

- a-Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
- b-Méthodes de détermination des écarts de conversion- Actif

4.1.3 Financement permanent

- a-Méthode de réévaluation
- b-Méthode d'évaluation des provisions réglementées
- c- Dettes de financement permanent
- d-Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et changes
- e-Méthodes de détermination des écarts de conversion- Passif

4.1.4 Passif circulant hors trésorerie

- a-Dettes du passif circulant : Factures fournisseurs TTC
- b-Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges : Suivant jugement du tribunal
- c-Méthodes de détermination des écarts de conversion- Passif : Solde fournisseurs suivant taux au 31 décembre

4.1.5 Trésorerie

a-Trésorerie- Actif : les avoirs en banque sont inscrits pour leur montant nominal

b-Trésorerie- Passif

c-Méthodes d'évaluation pour provisions pour dépréciation.

4.2 Etat de changement des méthodes

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes comptables fondamentaux	R A S	
II. Changements affectant les règles de présentation	R A S	
-		

4.3 Etat des dérogations

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	R A S	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	R A S	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	R A S	

4.4 Etats de synthèse relatifs aux exercices 2011 et 2012

- Bilan (2011-2012)
- Compte des produits et charges (2011-2012)
- Tableau de financement
- Etats des soldes de gestion
- Etats des informations complémentaires :
 - Tableau des immobilisations financières
 - Tableau des amortissements
 - Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations
 - Tableau des titres de participation
 - Tableau des provisions
 - Tableau des créances
 - Tableau des dettes
 - Tableau des sûretés réelles données ou reçues

- Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit bail
- Tableau des biens en crédit bail
- Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des exercices
- Datations et événements postérieurs

4.4.1 Etats financiers

STOKVIS Nord-Afrique

Bilan: ACTIF 2011

ACTIF	EXERCICE			
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	5 355 803,28	4 628 044,19	727 759,09	1 691 426,49
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 355 803,28	4 628 044,19	727 759,09	1 691 426,49
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	31 000,00		31 000,00	31 000,00
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31 000,00		31 000,00	31 000,00
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	15 677 669,74	7 504 565,91	8 173 103,83	7 886 917,70
* Terrains				
* Constructions	2 625 607,72	874 591,74	1 751 015,98	2 013 576,74
* Installations techniques, matériel et outillage	2 841 371,88	2 123 112,00	718 259,88	837 427,61
* Matériel transport	425 915,00	264 338,17	161 576,83	490 979,33
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	8 629 667,65	4 242 524,00	4 387 143,65	4 544 934,02
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours	1 155 107,49		1 155 107,49	
IMMOBILISATION FINANCIERES (D)	54 050 262,60	3 094 325,00	50 955 937,60	34 910 937,60
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	99 120,00		99 120,00	99 120,00
* Titres de participation	53 951 142,60	3 094 325,00	50 856 817,60	34 811 817,60
* Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	75 114 735,62	15 226 935,10	59 887 800,52	44 520 281,79
STOCKS (F)	275 280 629,71	11 128 395,72	264 152 233,99	260 499 674,08
* Marchandises	272 577 085,75	11 128 395,72	261 448 690,03	259 026 055,51
* Matières et fournitures, consommables				
* Produits en cours	2 703 543,96		2 703 543,96	1 473 618,57
* produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	698 875 506,32	31 983 541,59	666 891 964,73	780 264 059,12
* Fournis, débiteurs, avances	6 853 032,12		6 853 032,12	12 728 867,85
* Clients et comptes rattachés	566 096 268,63	31 932 227,17	534 164 041,46	622 649 748,45
* Personnel	2 436 071,97	51 314,42	2 384 757,55	2 071 793,75
* Etat	14 183 722,14		14 183 722,14	23 393 432,71
* Comptes d'associés				189 483,86
* Autres débiteurs	109 191 242,69		109 191 242,69	115 416 475,66
* Comptes de régularisation-Actif	115 168,77		115 168,77	3 814 256,84
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	3 890 510,31	1 953 503,07	1 937 007,24	2 815 417,50
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (I)				
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	978 046 646,34	45 065 440,38	932 981 205,96	1 043 579 150,70
TRESORERIE -ACTIF	34 145 387,62		34 145 387,62	78 179 170,50
* Chèques et valeurs à encaisser	30 066 228,96		30 066 228,96	5 862 000,47
* Banques, TG et CCP	3 879 158,66		3 879 158,66	72 106 170,03
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	200 000,00		200 000,00	211 000,00
TOTAL III	34 145 387,62		34 145 387,62	78 179 170,50
TOTAL GENERAL I+II+III	1 087 306 769,58	60 292 375,48	1 027 014 394,10	1 166 278 602,99

Bilan: PASSIF 2011

	PASSIF		Exercice Précédent
	CAPITAUX PROPRES		
	* Capital social ou personnel (1)	91 951 500,00	91 951 500,00
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport	90 112 470,00	90 112 470,00
	* Ecart de réévaluation		
F	* Réserve légale	9 195 150,00	8 699 787,96
I			
N	* Autres réserves	5 079 426,00	5 079 426,00
A	* Report à nouveau (2)	49 358 556,60	42 976 627,30
N	* Résultat nets en instance d'affectation (2)		
C	* Résultat net de l'exercice (2)	14 103 298,04	25 267 591,34
E	Total des capitaux propres (A)	259 800 400,64	264 087 402,60
M	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
N	* Subvention d'investissement		
T	* Provisions réglementées		
P			
E			
R			
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)	138 623 086,23	0,00
N	* Emprunts obligataires		
E	* Autres dettes de financement	138 623 086,23	
N			
T			
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	0,00
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financement		
	Total II(A+B+C+D+E)	398 423 486,87	264 087 402,60
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	233 528 224,42	421 767 099,34
	* Fournisseurs et comptes rattachés	216 733 866,37	398 796 947,92
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	4 108 648,88	3 627 293,88
	* Personnel	1 271 972,88	1 292 247,16
	* Organisme sociaux	2 040 971,62	1 868 147,44
	* Etat	2 850 858,34	2 870 225,09
	* Comptes d'associés	289 515,00	89 515,00
	* Autres créanciers	14 051,20	173 011,30
	* Comptes de régularisation passif	6 218 340,13	13 049 711,55
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	2 055 148,85	8 253 300,53
	Total II (F+G+H)	235 583 373,27	430 020 399,87
L			
	TRESORERIE-PASSIF	393 007 533,96	472 170 800,52
	* Crédits d'escompte		
	* Crédits de trésorerie	131 206 892,00	139 123 318,00
	* Banques de régularisation	261 800 641,96	333 047 482,52
	Total III	393 007 533,96	472 170 800,52
	TOTAL GENERAL I+II+III	1 027 014 394,10	1 166 278 602,99
	(1) Capital personnel débiteur		
	(2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)		

STOKVIS Nord-Afrique

Bilan: ACTIF 2012

ACTIF	EXERCICE			
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	5 355 803,28	5 355 803,28	0,00	727 759,09
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 355 803,28	5 355 803,28	0,00	727 759,09
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	31 000,00		31 000,00	31 000,00
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31 000,00		31 000,00	31 000,00
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	17 838 961,65	9 205 217,14	8 633 744,51	8 173 103,83
* Terrains				
* Constructions	3 622 951,77	1 171 699,32	2 451 252,45	1 751 015,98
* Installations techniques, matériel et outillage	2 831 072,78	2 417 832,96	413 239,82	718 259,88
* Matériel transport	739 155,82	333 493,13	405 662,69	161 576,83
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	9 167 941,79	5 282 191,73	3 885 750,06	4 387 143,65
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours	1 477 839,49		1 477 839,49	1 155 107,49
* IMMOBILISATION FINANCIERES (D)	56 745 262,60	3 574 807,00	53 170 455,60	50 955 937,60
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	99 120,00		99 120,00	99 120,00
* Titres de participation	56 646 142,60	3 574 807,00	53 071 335,60	50 856 817,60
* Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	79 971 027,53	18 135 827,42	61 835 200,11	59 887 800,52
STOCKS (F)	271 843 928,90	11 718 891,13	260 125 037,77	264 152 233,99
* Marchandises	269 659 275,76	11 718 891,13	257 940 384,63	261 448 690,03
* Matières et fournitures, consommables				
* Produits en cours	2 184 653,14		2 184 653,14	2 703 543,96
* produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	538 246 592,87	27 605 942,13	510 640 650,74	666 891 964,73
* Fournis. débiteurs, avances	5 458 313,08		5 458 313,08	6 853 032,12
* Clients et comptes rattachés	395 663 401,76	27 554 627,71	368 108 774,05	534 164 041,46
* Personnel	5 119 569,76	51 314,42	5 068 255,34	2 384 757,55
* Etat	14 355 508,43		14 355 508,43	14 183 722,14
* Comptes d'associés				
* Autres débiteurs	116 977 059,32		116 977 059,32	109 191 242,69
* Comptes de régularisation-Actif	672 740,52		672 740,52	115 168,77
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	175 693 409,10	2 545 395,14	173 148 013,96	1 937 007,24
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)				
. (Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	985 783 930,87	41 870 228,40	943 913 702,47	932 981 205,96
TRESORERIE-ACTIF	50 894 388,34		50 894 388,34	34 145 387,62
* Chèques et valeurs à encaisser	9 679 730,68		9 679 730,68	30 066 228,96
* Banques, TG et CCP	41 099 224,22		41 099 224,22	3 879 158,66
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	115 433,44		115 433,44	200 000,00
TOTAL III	50 894 388,34		50 894 388,34	34 145 387,62
TOTAL GENERAL I+II+III	1 116 649 346,74	60 006 055,82	1 056 643 290,92	1 027 014 394,10